

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2016

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 13

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Tony CHOLLET, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN, Céline THROMAS.

Absents excusés : Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Claude MEUNIER (pouvoir donné à Daniel SORAIN).

Date de la convocation : 21/01/2016

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22/12/2015

Le compte-rendu du Conseil municipal du 22/12/2015 est adopté à l'unanimité et sans observation.

2/ Intervention du Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)

Monsieur MANSOURI, directeur adjoint du CRER, présente un nouveau dispositif lancé par le CRER fin 2015. Ce dispositif permet la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur des toitures de bâtiments publics avec gestion par le biais d'une société leur appartenant à 100%, DemoSol : ce système participatif des citoyens complète puis remplace le financement bancaire de départ ; les citoyens peuvent s'ils le souhaitent souscrire une obligation financière, le capital étant restitué au terme de l'engagement. Pour la Commune de GERMOND-ROUVRE, il s'agirait d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture sud de la garderie, salle de motricité et dortoir de l'école, qui serait mise à disposition par convention pour 25 ans.

Les membres du Conseil municipal accueillent favorablement le projet et sollicitent le CRER afin de prendre connaissance des modalités pratiques et conventionnelles possibles avant de la poursuite éventuelle du projet.

3/ Délibérations

a) Distributeur de pain

Monsieur le Maire déclare en introduction que la présente délibération intervient dans un contexte de réponse aux besoins de service de proximité. Les artisans boulangers travaillant actuellement avec la Municipalité (restauration scolaire) ont été sollicités pour offrir ce service. L'offre a été déclinée. Si l'expérience s'avère satisfaisante, elle pourrait être étendue à Rouvre en sollicitant un autre boulanger.

Délibération N°1/2016

Monsieur le Maire propose l'installation d'un distributeur de pain, devant la mairie, à GERMOND.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité, moins une abstention :

- ***La mise en place d'un distributeur de pain à GERMOND, à côté de la mairie.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec le boulanger en charge de la fourniture du pain, Monsieur Jonathan MERLET de Saint Christophe Sur Roc.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.***

b) Vente des parcelles C1072, C92 et C1328

Délibération n°2/2016

Suite à l'acquisition par la commune de la propriété de Monsieur BONADE le 21 décembre dernier, et comme convenu avec le voisin immédiat, il est proposé de revendre la parcelle C1072, une partie des parcelles C92 et C1328, suivant plan annexé à la délibération, à Monsieur MINEAU Willy qui en a fait la demande.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **De vendre la parcelle C1072 et une partie des parcelles C92 et C1328 à Monsieur MINEAU Willy pour un montant net vendeur de 15 000 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.**
- **La commune prendra à sa charge les frais de bornage éventuels.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.**

c) Ouvertures de postes

Délibération 3/2016

Compte tenu des propositions d'avancement de grade pour l'année 2016 et de l'évolution professionnelle des agents concernés, il est proposé d'ouvrir deux postes permettant par la suite à 2 agents communaux (Solange TEXIER et Eléonore BIDAUD) d'obtenir un avancement conformément à la législation et après fixation des ratios.

Compte tenu de la situation professionnelle de Madame Christelle GUIBERT, actuellement ATSEM à raison de 23,87 heures annualisées (en centième) et Adjoint d'Animation à raison de 7,48 heures annualisées (en centième), il est proposé un passage en CTP afin que Madame Christelle GUIBERT soit nommée ATSEM durant l'intégralité du temps de travail alloué sur ces deux postes initialement, et compte tenu de ces attributions, relevant désormais uniquement de son poste d'ATSEM. Il est rappelé que Madame Christelle GUIBERT ne pourra être nommée sur son nouveau poste qu'après avis du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'ouvrir un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) Principal 1^{ère} classe à raison de 30.28 heures annualisées (en centième).**
- **D'ouvrir un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet.**
- **D'ouvrir un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) Principal 2^{ème} classe à raison de 31.35 heures annualisées (en centième).**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.**

Le Maire précise cette procédure d'ordre administratif : si les postes ouverts sont pourvus par l'avancement des agents concernés après avis du CTP, il faut entendre que les postes des agents promus occupés actuellement seront fermés. En bref, il n'y a pas création d'emplois nouveaux.

d) Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Délibération 4/2016

VU

- *Le code de la construction et de l'habitation ;*
- *La Loi n°2005-102 du 11/02/05 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;*
- *L'Ordonnance n°2014-1090 du 29/09/14 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;*
- *Le Décret n°2014-1326 du 5/11/14 relatif à l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;*
- *L'Arrêté du 8/12/14 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;*
- *L'Arrêté du 15/12/14 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;*

Monsieur le Maire expose que les gestionnaires des ERP (Etablissement Recevant du public) et des IOP (Installations Ouvertes au Public) ont l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les normes d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité, adossé à une programmation budgétaire, permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1^{er} janvier 2015, en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai imparti.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune de GERMOND-ROUVRE a été réalisé en décembre 2015 par la société SOCOTEC. Il en résulte que 6 ERP ne sont pas conformes au 31/12/2015.

Les travaux n'ayant pu être réalisés en 2015, délais réglementaires, un Ad'AP doit être déposé auprès des services préfectoraux dans les meilleurs délais.

Ainsi il est proposé de répartir l'Ad'AP sur une période de 5 ans, comprenant plusieurs étapes de travaux de 2016 à 2021. Le montant total des travaux est estimé à 66 200 € HT.

Les ERP concernés et le budget estimé par établissement :

• La salle des fêtes (4 ^{ème} catégorie)	3 300 €
• Le groupe scolaire (5 ^{ème} catégorie)	11 200 €
• La Communale (5 ^{ème} catégorie)	18 700 €
• L'Eglise de GERMOND (5 ^{ème} catégorie)	3 700 €
• La Chapelle de ROUVRE (5 ^{ème} catégorie)	20 000 €
• L'ancienne mairie et toilettes publiques (5 ^{ème} catégorie)	9 300 €

Proposition d'intervention :

• La salle des fêtes (4 ^{ème} catégorie)	2016
• Le groupe scolaire (5 ^{ème} catégorie)	2016 à 2018
• La Communale (5 ^{ème} catégorie)	2016 à 2020
• L'Eglise de GERMOND (5 ^{ème} catégorie)	2017 à 2019
• L'ancienne mairie et toilettes publiques (5 ^{ème} catégorie)	2017 à 2018
• La Chapelle de ROUVRE (5 ^{ème} catégorie)	2021

Proposition de financement des travaux par année :

• 2016	20 800 €
• 2017	9 500 €
• 2018	11 200 €
• 2019/2020/2021	24 700 €
• Total	66 200 € HT

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'Ad'AP tel que présenté ci-dessus.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.**

4/ Informations / intercommunalité / Réunions / Rencontres

a) Compte-rendu des structures communautaires, Communauté d'Agglomération du Niortais

Monsieur le Maire énonce quelques-unes des dernières décisions prises lors du conseil communautaire de la CAN de la veille :

- Ventes de différentes parcelles dans les Z.A.E (zone artisanale économique)
- Poursuite du projet de tourisme fluvial engagé
- Récolement d'œuvres d'art
- Urbanisme
- Mise en place de vidéo surveillance dans les transports en commun

Sur ce dernier point, Monsieur le Maire indique que de nombreux élus de la CAN ne souhaitent pas la mise en place de cette vidéo-surveillance. Ce système est dénoncé, car il ne remplit pas un rôle préventif, mais répressif. Il est à craindre que cela ne réduise pas les incivilités. Il apparaît coûteux (245 000€ pour 50 caméras). Est-il bien nécessaire au regard de l'enquête effectuée par le cabinet TRYOM, qui révèle que les usagers des bus urbains se sentent en sécurité à 92,9%.

b) Comptes rendus des Syndicats

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH) :

Claude MEUNIER, excusé, a transmis un résumé du compte rendu du dernier conseil du SIAH. Il informe du départ de Daniel David, qui quitte également le conseil municipal de Champdeniers.

Le conseil syndical devait voter son Budget Primitif 2016, mais cela a été ajourné faute de quorum au 22/01/16. Un conseil a donc été proposé la semaine suivante.

Enfin, la récente position ministérielle d'étude au cas par cas des résolutions des problèmes de continuité écologique des cours d'eau semble un attermoisement et une atteinte aux principes de la loi sur l'eau ; les intervenants du syndicat craignent que cela ouvre la porte aux réactions des propriétaires d'ouvrages mis en cause.

Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO):

Monique MATHIS rend compte du dernier conseil

syndical dont l'objet principal était l'adoption du tableau de répartition des charges générales (personnel essentiellement) pour l'année et des Budgets 2016 pour chaque compétence exercée par le SECO ; les autres faits marquants : en Production, le lancement d'une étude de réalisation d'une réserve d'eaux brutes en amont de l'usine de potabilisation de l'eau de Beaulieu (54 000 €), en Distribution, des travaux de sécurisation sur la jonction des réseaux entre le SECO et le SMEG, la poursuite de la concertation préalable au renouvellement du programme de 5 ans pour l'amélioration de la ressource en eau. En questions diverses, une proposition de règlement pour le financement des extensions de réseaux dans les communes a été faite ; par contre, l'offre relative à la maintenance de la défense incendie, boudée par les communes, sera réétudiée.

Commission aménagement et Comité de pilotage

Le Comité de pilotage s'est réuni le 14 janvier 2016, suivi d'une 2^{ème} rencontre avec les habitants de la cité des Fougères, le 23 janvier dernier. La commission aménagement, elle, s'est réunie le lundi 25 janvier 2016.

Il en résulte que la proposition du bureau d'études pour « le lotissement de la Fougère, le chemin du Chêne Rouvre et l'espace ludique » s'élève à un montant total de 640 510.50 € HT. Ce montant est bien au-dessus de l'enveloppe estimation globale fixée à l'origine, 200 000 € HT/ 250 000€ HT maximum, hors subventions possibles.

Même si tous semblent d'accord pour indiquer que ce projet est très intéressant et séduisant, il en résulte que budgétairement, il n'est pas envisageable en l'état.

Le Conseil municipal souhaiterait donc que le bureau d'études du Baron Perché, revoie sa proposition **pour un montant total par proposition de 300 000 € HT :**

- Une proposition qui concernerait que le lotissement et le chemin du Chêne Rouvre.
- Une proposition qui ne concernerait que l'espace ludique.
- Une proposition qui engloberait le lotissement, le chemin du Chêne Rouvre et l'espace ludique.

Un courriel sera adressé à cette fin au bureau d'études dès que possible. Il s'agira ensuite d'étudier les propositions afin d'examiner laquelle parmi les 3 proposées, pourrait être finalisée.

Le Jeudi 28 janvier est organisé un Comité Technique d'Effacement de Réseaux entre les différentes parties intéressées au projet (le Municipalité, SIEDS, Gérédis, Orange, SECO, CAN pour l'assainissement) concernant ce futur aménagement. L'objet est de déterminer les possibilités d'intervention et leurs niveaux en terme de subvention, l'ordre des travaux et leur coordination. Compte tenu des procédures à mettre en œuvre, il se pourrait que les travaux ne puissent se réaliser qu'en 2017.

5 / Questions diverses

ORANGE

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec la société Orange afin de discuter de la possibilité de relier par fibre optique l'armoire ADSL de ROUVRE à la fibre posée par RTE dans le cadre du passage de la ligne haute tension 90 000 volts, via sa filiale Arteria. Le rendez-vous était très positif puisque Orange semble intéressée par le projet.

Une prochaine rencontre est prévue avec les services de avec la CAN la semaine prochaine dans le cadre de la poursuite de cette solution.

SEOLIS

Monsieur le Maire a rencontré les représentants de SEOLIS afin d'envisager l'implantation de plusieurs points d'éclairage public, notamment au niveau du virage route de la Pèce Nègre.

RESERVE INCENDIE

Monsieur le Maire informe de l'installation de la réserve incendie au lieu-dit Mauvergne. Il reste à

engager les modalités de remplissage par les services du SECO.

Pour la défense incendie des Fichères, village à cheval sur les communes de Cours et de Germond Rouvre, une réunion est prévue le 4 février prochain à Cours avec les habitants des Fichères et les représentants des deux communes qui aurait également une partie de son territoire couvert par cette défense en cas d'implantation de celle-ci au niveau les Fichères.

REMERCIEMENTS

Les familles de François SENECHAU et d'André ELIE remercient l'ensemble du Conseil municipal pour les mots et attentions portés lors de la disparation de leur proche.

EXPOSITIONS

Deux expositions à venir prochainement sur GERMOND :

- Exposition sur le recueil de paroles des Anciens, via le Centre Socio Culturel à partir de mi-mars
- Exposition de photos réalisées par un habitant de la commune, date à fixer.

PROCHAINES REUNIONS

- **Une commission finances aura lieu le jeudi 11 février 2016 à 18h30.**
- **Prochaines dates de réunions du conseil municipal : le 23 février, le 8 mars (présentation du CSC par son directeur, Christian Dubray) et le 29 mars 2016, 18h30 à la mairie.**

Fin du conseil municipal à 21h20.